

Résultats de l'offre publique d'acquisition obligatoire inconditionnelle mixte

par

Eni Gas & Power Belgium SA ("Eni Belgium")

société anonyme de droit belge dont le siège social est sis boulevard du Régent 43-44, 1000 Bruxelles – RPM Bruxelles 0806.898.557

sur la totalité des actions non encore détenues par Eni Belgium

dans

Distrigaz SA/Distrigaz NV ("Distrigaz")

société anonyme de droit belge dont le siège social est sis rue de l'Industrie 10, 1000 Bruxelles – RPM Bruxelles 0476.201.605



Distrigaz

Résultats:

A la clôture de la période d'acceptation de l'offre publique d'acquisition, le 19 mars 2009, un total de 292.390 actions Distrigaz (soit 97,32 % des 300.429 actions Distrigaz non encore détenues par Eni Belgium) ont été apportées à l'offre publique d'acquisition. Eni Belgium détiendra dès lors à la date du transfert 694.597 actions Distrigaz, soit 98,86 % de toutes les actions émises par Distrigaz.

Paiement des actions Distrigaz offertes:

Le prix offert par action Distrigaz dans le cadre de l'offre publique d'acquisition (le « Prix ») consiste en un montant de 6.809,64 euros en espèces et un Certificat (tel que défini dans le prospectus du 30 décembre 2008 concernant l'offre publique d'acquisition). A la date du transfert, le 8 avril 2009, la composante en espèces du Prix sera payée et les Certificats seront livrés aux actionnaires qui ont valablement accepté l'offre publique d'acquisition.

Offre publique de reprise

Offre de reprise:

Conformément aux articles 42, 43 et 57 de l'Arrête royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisitions, Eni Belgium, qui détiendra à la suite de l'offre publique d'acquisition plus de 95% des actions Distrigaz, exerce son droit d'exiger de tous les autres détenteurs d'actions Distrigaz qu'ils lui cèdent leurs actions (à l'exception de l'action spécifique détenue par l'Etat belge) au prix de l'offre publique d'acquisition. Les actions Distrigaz non présentées à l'expiration de la période d'acceptation de l'offre de reprise seront réputées transférées de plein droit à Eni Belgium.

Radiation des actions Distrigaz:

Eni Belgium fera la demande de radier les actions Distrigaz d'Euronext Bruxelles au terme de l'offre de reprise. Les actions Distrigaz ne seront donc plus admises à la négociation sur aucun marché réglementé ni sur aucun système multilatéral de négociation.

Période d'acceptation de l'offre de reprise:

Du 9 avril 2009 au 4 mai 2009 inclus.

Prix offert par action Distrigaz:

6.809,64 euros en espèces et un Certificat (le « Prix »).

Publication des résultats de l'offre de reprise:

Le 6 mai 2009.

Paiement des actions Distrigaz offertes:

Le 11 mai 2009, la composante en espèces du Prix sera payée et les Certificats seront livrés aux actionnaires qui ont valablement accepté l'offre de reprise. Le Prix (tant la composante en espèces que les Certificats) correspondant aux actions Distrigaz qui n'ont pas été apportées à l'offre de reprise ou qui ne l'ont pas été dans le délai imparti sera mis à la disposition des anciens actionnaires pendant une période de six mois, soit jusqu'au 4 novembre 2009, uniquement auprès de Fortis Banque SA. Après cette date, le solde du Prix (tant la composante en espèces que les Certificats) sera consigné à la Caisse des Dépôts et Consignations (rue du Commerce 96 à 1040 Bruxelles, tel. 02/574 82 87) au bénéfice des anciens actionnaires.

Prospectus et bulletin d'acceptation:

Le prospectus relatif à l'offre publique d'acquisition a été approuvé par la Commission bancaire, financière et des assurances (la « CBFA ») le 30 décembre 2008. Un supplément au prospectus a été approuvé par la CBFA

le 16 mars 2009. Le prospectus, qui inclut le bulletin d'acceptation en annexe, et le supplément au prospectus sont disponibles en anglais, en français et en néerlandais et peuvent être demandés au n° gratuit 0800/90301 de Fortis Banque SA (n° gratuit en Belgique) ou au siège social de Distrigaz sis rue de l'Industrie 10, 1000 Bruxelles. Ils peuvent également être consultés sur les sites web suivants: www.distrigas.be et www.fortisbanking.be/epargneretplacer. Seules les versions anglaise et française feront foi.

Mémoire en réponse:

Le mémoire en réponse relatif à l'offre publique d'acquisition établi par le conseil d'administration de Distrigaz le 7 janvier 2009 (repreant également la position du conseil d'entreprise de Distrigaz) et le supplément au mémoire en réponse en date du 12 mars 2009, tels qu'approuvés par la CBFA, sont disponibles en anglais, en français et en néerlandais et sont publiés selon les mêmes modalités que le prospectus.

Dépôt des bulletins d'acceptation:

Les bulletins d'acceptation dûment complétés et signés peuvent être déposés aux guichets de Fortis Banque SA ou par le biais de tout autre intermédiaire financier. Les bulletins d'acceptation relatifs aux actions Distrigaz au porteur doivent être déposés avec les actions Distrigaz et les coupons numéro 8 et suivants attachés. Les bulletins d'acceptation relatifs aux actions Distrigaz nominatives doivent être déposés par les actionnaires avec la lettre originale qu'ils ont reçu de Distrigaz confirmant le nombre d'actions Distrigaz nominatives qu'ils détiennent.

Frais et taxes:

La présentation des actions Distrigaz dans le cadre de l'offre de reprise se fera sans frais pour les actionnaires lorsqu'elle intervient auprès de Fortis Banque SA. Si les actionnaires souhaitent présenter leurs actions Distrigaz via un intermédiaire financier autre que Fortis Banque SA, ils sont priés de s'informer au sujet des frais éventuels réclamés par cet intermédiaire. Les actionnaires devront également se renseigner au sujet des frais éventuels liés à l'ouverture et la gestion du compte-titres et du compte-espèces sur lesquels le Prix leur sera payé. La taxe belge sur les opérations de bourse liée à l'apport des actions Distrigaz dans l'offre de reprise est prise en charge par Eni Belgium.

Banque guichet:

FORTIS BANQUE